

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-62

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION JEANNE
D'ARC DE CALUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : D. COUTURIER

La Jeanne d'Arc de Caluire fait partie des associations sportives les plus importantes implantées sur la commune. Comptant à ce jour plus de 1 200 adhérents, elle propose une vingtaine d'activités de loisir ou compétitives.

Avec l'ouverture de la salle METROPOLIS, cette association connaît une progression importante grâce, notamment, à la gymnastique artistique et la gymnastique rythmique.

Dernièrement, l'association a décidé d'investir dans l'acquisition d'un véhicule de 9 places. Cet achat permettra de répondre aux besoins croissants de déplacements des équipes en compétition. Il facilitera la participation à des événements régionaux et nationaux comme des rencontres de danse, sportives et culturelles.

Ce véhicule sera également utilisé pour assurer les transports quotidiens des jeunes sportifs scolarisés en classes à horaires aménagés, dans les disciplines de gymnastique artistique féminine et de gymnastique rythmique.

Le budget global d'acquisition est de 19 308,99 €. L'objectif de la Jeanne d'Arc de Caluire est de parvenir à un financement à hauteur de 50 %, soit environ 10 000 €, par trois dispositifs de dons :

- auprès de ses adhérents et amis,
- mécénat auprès des entreprises locales,
- subvention.

C'est dans ce cadre que l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

Notons que ce véhicule sera aux couleurs de l'association, mais également des sponsors et mécènes. Le logo de la Ville de Caluire et Cuire devrait y figurer en bonne place.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour, (Mme MAINAND ne prend pas part au vote)

- ATTRIBUE

à la Jeanne d'Arc de Caluire une subvention de 3 000 €,

- PRÉCISE

que les crédits seront prélevés au compte nature 6745 fonction 414 du budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUIN 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

